Archives parlementaires

Dons et hommage des pompiers de Paris, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons et hommage des pompiers de Paris, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13578_t1_0109_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Société 4 livres de salpètre qu'il a extrait et préparé quoiqu'il n'eut aucune connaissance dans cette partie.

Toute petite que soit cette offrande, nous nous empressons de la faire, à raison des vertus civiques de ce républicain, qui à l'époque de 1789 ne savait ni lire, ni écrire, mais voulant s'instruire des principes de la révolution, il est venu à bout, de lui-même, d'apprendre à lire et à écrire très intelligiblement, par là, il s'est rendu utile à la Société qui l'a nommé commissaire pour instruire le peuple des campagnes, de tous les bienfaits de la Convention.

Ce que nous disons de Rouzet peut servir d'exemple aux républicains, qui comme lui n'avaient jamais reçu d'instruction : en 1789, il ne savait rien, aujourd'hui il sait lire et écrire, et préparer une matière propre à détruire les satellittes des tyrans; nous invitons la Convention à recevoir cette offrande ».

GUILHIEN, DEGEORGE.

16 c

Les pompiers de Paris viennent déposer dans le sein de la Convention les expressions les plus vives de leur zèle et de leur courage pour soulager l'humanité; ils font en même temps offrande de 60 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie (1).

L'ORATEUR : Législateurs,

La compagnie des gardes pompes de Paris pour les incendies, vient déposer sur le bureau le produit d'une souscription volontaire qui se monte à 60 paires de souliers.

Privée du bonheur de combattre l'ennemi de l'extérieur et désirant concourir au bonheur de nos concitoyens en conservant les personnes et les propriétés, demande que la Convention nationale étende l'utilité de notre service envers nos frères des départements, sujets aux malheurs de l'incendie; nous vous jurons d'y porter cet esprit de fermeté, de courage et d'humanité dû aux fonctions qui nous sont confiées.

Fidèles à vos principes ! et accoutumés à vaincre un des plus grands fléaux de l'humanité, nous combattrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang les monstres coalisés contre la liberté, l'égalité et la représentation nationale.

Vive la République, vive la Montagne (2).

16 d

Une députation des jeunes républicains du Bourg-l'Egalité (3) **félicite la Convention, sur ses immortels travaux, et dit : Etre-Suprême, veille sans cesse sur les destinées du peuple français et de ses représentants; préserve-nous des prêtres et des rois; paralyse le bras du crime; donne les mains à la vertu; tous nos efforts tendront à devenir dignes d'être les protégés de ton adorable puissance.**

La Société populaire du Bourg-l'Egalité félicite la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, et s'exprime avec les sentiments les plus purs; elle fait part des préparatifs qu'elle fait pour la fête à l'Etre-Suprême, qui doit avoir lieu le 20 de ce mois (1).

a

L'ORATEUR des jeunes républicains :

Législateurs,

Nous venons vous rendre grâces des vérités éternelles que vous avez proclamées.

Des êtres indignes du nom d'hommes s'efforçaient de nous persuader que ces vérités n'étaient que des mensonges. Nous avons consulté ceux qui nous ont donné le jour, ils nous ont dit : *Levez les yeux là-haut !* nous avons regardé le ciel et nous nous sommes convaincus qu'une intelligence suprême était seule l'auteur de ce sublime ouvrage.

De lâches parricides ont vainement attenté aux jours des soutiens de la patrie, nous nous écrions : *L'Eternel nous les a conservés.*

« Etre Suprême ! Veille sans cesse sur les » destinées du peuple français et de scs repré- » sentans. Préserve nous des prêtres et des rois. » Paralyse le bras du crime ! donne les mains » à la vertu. Tous nos efforts tendront à devenir » dignes d'être protégés de ton adorable puis- » sance. »

Législateur, cette courte prière sera désormais celle que nous adresserons à la divinité.

L'Eternel et la République, voilà notre devise.

b

[L'ORATEUR de la Sté popul.] :

Deux fléaux destructeurs désolaient la France depuis plusieurs siècles, la monarchie et la superstition.

Les crimes des rois, les mensonges des prêtres ont enfin ouvert les yeux du peuple français.

Sentant sa dignité il a fait usage de sa raison et de ses forces; le trône a été renversé, l'hydre du fanatisme abattu.

Nous envisagions déjà avec délices les avantages de notre sublime révolution lorsque les vils adorateurs des prêtres et des rois ont pensé qu'ils pourraient relever leurs idoles par les excès même par lesquels ils ont cherché à nous entraîner.

Ils ont fait leurs efforts pour substituer la licence à la liberté, l'athéisme à l'idée sublime de la divinité.

Le peuple français a bientôt senti le piège dans lequel ces monstres voulaient l'entraîner; guidé par ses dignes représentans, il s'est arrêté sur le bord du précipice.

Chacun de nous descendant dans son propre cœur a applaudi avec enthousiasme au sublime décret qui met la vertu à l'ordre du jour.

(1) *P.V.*, XXXVIII, 188. *B^in*, 12 prair. (suppl^t), 14 prair. (suppl^t) et 19 prair. (suppl^t); *J. Fr.*, n° 613; *Mon.*, XX, 600; *J. Lois*, n° 609; *J. Matin*, n° 708; *J. Sablier*, n° 1348.

(2) C 304, pl. 1135, p. 23, signé DELAMÉE, David LAINÉ, CUFFAULT, DEBUGE, p. 24, récépissé du don patriotique n° 283, déposé au C. dcs Marchés, sect^n de l'habillement, par les c^ns du Perche, Moniot, Le Breton, Marion; signé RUDAUX (commis), daté du 9 prair.

(3) Bourg-la-Reine.

(1) *P.V.*, XXXVIII, 188. *B^in*, 12 prair. (suppl^t); *J. Sablier*, n^os 1348 et 1349; *J. S.-Culottes*, n° 469; *J. Fr.*, n° 613; *Audit. nat.*, n° 618.

Persée creative commons